

BAISSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT :

Une ponction injuste et contre-productive sur les collectivités !

Le projet de loi de finances 2016 prévoit une nouvelle réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), attribuée aux collectivités, de 3,7 milliards d'Euros ! Une nouvelle réduction qui vient s'ajouter aux précédentes, ce qui va se traduire par 11 milliards d'économie sur la DGF. La ponction ainsi réalisée est une sorte de tribut payé par les collectivités locales à la réduction des déficits publics, qu'elles ont pourtant contribué à maintenir dans des limites raisonnables.

Les discours sur l'excès de la dépense publique, sur la nécessité de tenir nos engagements européens et sur la réduction des déficits publics se heurtent de plein fouet à la réalité. Comment parler d'excès de dépenses publiques quand on constate un manque criant de moyens en proximité ? Les exemples sont parlant !

Ne va-t-il pas falloir mobiliser des ressources publiques tant pour les opérations extérieures à la nation que pour la sécurité intérieure du pays ? Ne faut-il pas se poser la question de notre détermination à résoudre les maux dont notre société est frappée ? Les collectivités territoriales sont en première ligne. Elles ont un rôle essentiel à jouer. **Ce n'est donc pas le moment de réduire leur capacité d'action !**

Cette diminution de nos moyens va dégrader notre situation financière. De telles mesures vont nous pousser à vivre en état d'urgence absolue. Or cette situation a déjà eu des effets récessifs et il est probable que ces mesures vont coûter à la société et à l'économie. D'ailleurs l'Observatoire Financier des Conjonctures Economiques considère que la baisse de 11 milliards de la DGF se traduira par une perte de 0,55% du PIB.

Le rôle de la DGF devrait permettre au contraire de disposer de moyens nécessaires à l'action, aux réponses que pourraient apporter les collectivités aux attentes et aux besoins des populations. **L'urgence de maintenir le niveau de dotation est là ! Réformer la DGF est une priorité.** Mais voilà, la volonté de l'Etat de centralisation pour répartir la DGF entre les communes d'une inter communalité risque fort de créer une disparité aussi importante que celle qui résulte de l'actuelle économie générale de la dotation. **C'est bien une ambition pour une nouvelle péréquation et ainsi obtenir un nouvel outil qui est une priorité.**

La DGF doit être plus juste, mieux répartie. Elle a besoin aussi de s'asseoir sur de nouvelles recettes. La réduction des inégalités entre nos territoires, entre les communes, la mise en place de ressources adaptées en fonction de leurs besoins supposent une nouvelle ressource qui pourrait s'appuyer sur une taxation des richesses financières accumulées sans liens immédiats avec la production. Cette taxation pourrait dégager de véritables moyens pour repenser l'accompagnement solidaire dont ont besoin les territoires les plus fragiles.

Les élus locaux ne se dérobent pas devant leurs responsabilités. Aussi personne n'a-t-il le droit de les mettre dans une situation qui va devenir intenable et où ils n'auraient le choix qu'entre l'accroissement impopulaire de l'impôt local et la restriction de services publics indispensables, alors même que le dynamisme des collectivités territoriales est un élément stabilisateur en ces temps difficiles !

Créée à l'origine pour compenser des impôts retirés aux collectivités, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a subi depuis 1993 trop de réformes désastreuses qui, au final, pénalisent la situation économique de nos territoires et de nos communes.

Face à toutes ces difficultés, de nombreux maires et élus éprouvent un sentiment de découragement. Premiers acteurs au contact des populations, ils agissent pour l'intérêt général. **Affaiblir cette proximité, c'est mettre en danger nos communes, c'est vouloir éloigner les lieux de décision, c'est affaiblir la République !**

Philippe TILLET
1er Adjoint
Président de la commission Budget

Point sur nos équipes séniors et calendrier de mars et début avril

Le championnat a repris ses droits :

Notre équipe 1ère a réalisé deux matchs à l'extérieur (1 nul et 1 défaite) et a battu largement à domicile Nieul (6-1). Elle occupe la 8ème place sur 12 équipes dans sa poule. Notre équipe 2 continue sa route vers le maintien en obtenant 1 victoire précieuse à Meymac et occupe la 9ème place sur 12 équipes dans sa poule. Notre équipe 3 a perdu à domicile contre le leader : Brive Mahorais après s'être vaillamment battue. Elle occupe la 4ème place sur 9 équipes dans sa poule.

Voici le programme de l'ASJN du mois de mars et de début Avril 2016 :

✓ **Stade MARCELIN BACHELIER à Jugeals Nazareth** : le 05 mars à partir de 14h00 : les U13 - les U15 ; le 13 mars à 15h00 : l'équipe 3 contre Allasac ; 19 mars à partir de 14h00 : les U13 - les U15 ; le 02 avril : à partir de 14h00 : les U15 ; le 03 avril à 15h00 : l'équipe 3 contre Beynat ; le 09 avril : U11 - U13 : à partir de 14h00.

✓ **Stade DU PUY BLANC à Noailles** : le 06/03 à 13h15 : Equipe 2 contre Cornil ; à 15h00 : Equipe 1 contre Le Palais sur Vienne ; le 20/03 à 13h15 : Equipe 2 contre Allasac ; à 15h00 : Equipe 1 contre Bessines Morterolles ; le 09/04 à 18h00 : Equipe 2 contre Ussel ; à 20h00 : Equipe 1 contre Châteauneuf Neuvic.



OPÉRATION «LES BOUCHONS D'AMOUR»



Depuis que notre commune récupère les bouchons, nous sommes heureux de constater que chacun d'entre vous se sent concerné et participe au grand nombre de bouchons que nous récoltons en continu : 2 points de collecte que vous fréquentez et que nous vous rappelons afin de favoriser votre venue : la Mairie et l'école. Monsieur le Maire et son équipe municipale remercie l'équipe enseignante, les enfants et leurs parents de permettre de multiplier les dons en offrant un deuxième site de collecte en plus de la Mairie. Merci à tous : vous, nous, sommes à l'image de notre commune, toujours heureux de pouvoir réaliser un geste citoyen.

Les bouchons acceptés sont les :

- ✓ **Bouchons alimentaires** : eau, lait, sodas, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- ✓ **Bouchons ménagers** : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- ✓ **Bouchons de cosmétiques** : déodorants, laques, parfums...
- ✓ **Bouchons de produits d'hygiène** : dentifrice, shampoing, produits douche...
- ✓ **Couvercles en plastique** : chocolat et café en poudre, moutarde...
- ✓ **Divers** : les boites de pellicule photos, les œufs Kinder...

ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.

N'hésitez pas pour ceux qui ne sont pas encore «convertis» laissez-vous tenter par cette nouvelle aventure :
« LES BOUCHONS D'AMOUR à Jugeals-Nazareth » !

Emmanuel MAZAUDOUX
2ème adjoint